

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 007-228/11/CC

**■ Chartes d'insertion - Attribution de contreparties au programme FEDER "Compétitivité et Emploi" pour l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Ouest
DHCS 11/5881/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Une convention de gestion de la subvention globale FEDER, approuvée par délibération n° DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

Parallèlement, Marseille Provence Métropole s'est vue octroyer par l'Etat la gestion d'une subvention du Fonds Social Européen axe 3.3.2 d'un montant de 1 035 000 euros (« agir en faveur des habitants des ZUS »).

C'est à ce titre que le PLIE de Marseille Provence Métropole Ouest a souhaité engager une animation des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés à compter du 1^{er} janvier 2011.

L'objectif est de se rapprocher des maîtres d'ouvrage publics et privés pour développer la mise en œuvre de clauses d'insertion qui bénéficieront aux publics en insertion issus des quartiers sensibles.

Il s'agit de favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi de premier niveau de qualification dans les quartiers prioritaires en s'appuyant sur la dynamique économique que connaît le secteur du PLIE MPM Ouest et en s'appuyant sur les actions de renouvellement urbain à venir telle que le Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés de Marignane.

Des chartes locales d'insertion établies sur le modèle de celle qu'impose l'ANRU seront signées avec les donneurs d'ordre publics et privés pour l'introduction de clauses d'insertion dans les marchés publics et privés, avec :

- un objectif d'insertion de 5% du nombre total des heures travaillées réservées aux habitants des quartiers prioritaires,
- un objectif d'insertion de 10% des embauches directes ou indirectes effectuées dans les recrutements des équipements réalisés par les collectivités locales.

Pour ce faire, le PLIE joue sur son territoire un rôle d'interface pour :

- faire valider le principe d'un volet de promotion de l'insertion et de l'emploi dans un marché public ou privé,
- repérer les opérations permettant la promotion de l'insertion et de l'emploi,
- rencontrer les interlocuteurs qualifiés,
- repérer sur les territoires en CUCS des publics demandeurs d'emploi de longue durée, susceptibles d'être remis à l'emploi à l'occasion de ces chantiers et mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement à l'emploi,

**Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011**

- conseiller les donneurs d'ordre pour l'introduction de clauses d'insertion dans leurs marchés,
- assurer la coordination technique des acteurs et la relation entre les publics, le service public de l'emploi et les entreprises,
- mettre au point la réalisation de l'engagement, notamment à travers le développement de l'insertion par l'activité économique (soutien aux entreprises d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion, Entreprises de Travail Temporaire et d'Insertion (ETTI)),
- suivre et évaluer l'ensemble de la démarche,
- communiquer sur sa réalisation.

Le Fonds Social Européen prenant en charge une partie de la dépense, il est proposé au Conseil de Communauté de voter au titre des contreparties à ce programme européen une subvention de 21 250 euros pour 2011 à l'association du PLIE gestionnaire du PLIE MPM Ouest.

L'estimation du coût total du projet est de 23 000 euros répartis entre le FSE (11 500 euros) et la Communauté urbaine (11 500 euros).

Les modalités de versement de cette subvention font l'objet d'une convention soumise à l'approbation du Bureau.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du PO FEDER 2007-2013 « Axe 4.1 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du Conseil de Communauté du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 ;
- Le courrier de Monsieur le Préfet de région PACA du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2008 approuvant une convention de mise en œuvre et de gestion de la subvention globale présentée au titre du programme opérationnel FEDER ;
- La convention de subvention globale FEDER du 29 octobre 2008 ;
- La convention de subvention globale du FSE axe 3.3.2 du 7 mai 2010;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de profiter du développement économique du territoire pour le mettre au service des habitants des quartiers sensibles ;
- L'intérêt de promouvoir les clauses d'insertion dans les marchés publics et privés ;
- L'intérêt de s'appuyer sur le PLIE MPM Ouest pour mettre en œuvre des chartes d'insertion ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 11 500 euros à l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Ouest pour 2011.

Article 2 :

Les crédits nécessaires soit 11 500 euros, sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Nature 6574 – Fonction 90 – Sous-politique E120.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à l'Emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI